



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement**

Marseille, le 9 janvier 2023

**Bureau des Installations et Travaux
Réglementés pour la Protection des Milieux**

Affaire suivie par : Christine HERBAUT
Tél: 04.84.35.42.65.
Dossier 115-2022 AE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**Société Coudoux La Plantade
projet d'aménagement d'un écoquartier « La Plantade » sur la commune de Coudoux**

En exécution de l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 6 janvier 2023, il sera procédé, pendant trente jours consécutifs, du 6 février au 7 mars 2023 inclus, à une participation du public par voie électronique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Coudoux La Plantade dans le cadre du projet d'aménagement d'un écoquartier « La Plantade » sur le territoire de la commune de Coudoux.

Le projet consiste en la construction de logements, d'un établissement recevant du public et d'un parc multi usages.

Le dossier de consultation comprend notamment le dossier de demande d'autorisation environnementale et l'étude d'incidence environnementale.

Le dossier sera mis à la consultation du public sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône du 6 février au 7 mars 2023 inclus à l'adresse suivante :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-enquetes-publiques/Participation-du-public-par-voie-electronique/Coudoux>

Il pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux (BITRPM), place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 – bureau 421 – contact préalable au 04.84.35.42.65/66).

Le public pourra présenter sur place, à la préfecture des Bouches-du-Rhône (BITRPM, place Félix Baret, 13006 Marseille, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 - bureau 417) ou à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence (455 avenue Pierre Brossolette – 13100 Aix-en-Provence, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00), une demande de mise en consultation du dossier sur support papier.

Les documents seront mis à disposition du demandeur aux lieu, jour et heure qui lui seront indiqués au moment de sa demande. Cette mise à disposition interviendra au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande. La demande devra être présentée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de la participation du public.

Pendant la durée de la participation, soit du 6 février au 7 mars 2023 inclus, le public pourra déposer ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante :
pref-ppve-laplantade@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).

Au plus tard à la date de publication de la décision, seront rendus publics sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône, pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

.../...

Au terme de la participation, le Préfet des Bouches-du-Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre du code de l'environnement après avis, le cas échéant, du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

Cette décision est prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale assorti de prescriptions applicables au projet, ou de refus. Elle est mise en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Autorité compétente pour prendre la décision : Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône - Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06. Contact pour toutes observations, questions et précisions sur les conditions de la participation : BITRPM - tél 04.84.35.42.65

Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service coordonnateur de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale, auprès de laquelle peuvent être obtenus les renseignements pertinents : pôle milieux aquatiques - tél 04.91.28.54.67 - ddtm-iotaplus@bouches-du-rhone.gouv.fr

Responsable du projet : société Coudoux La Plantade - 33 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. Personne auprès de laquelle des informations peuvent être demandées : Monsieur Rémy AUGER - remy.auger@cdc-habitat.fr

Pour le Préfet,
Le chef de bureau

Gilles BERTOTHY